



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

AUDITION DU 27 FEVRIER 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL, Bernard CHANET, Christian MARCE, Alain SALINO, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Hubert GROUILLER, André CHENE et Paul MICHALLET.

Assiste : Manon FRADIN.

Monsieur MICHALLET Paul n'ayant participé ni aux délibérations ni à la décision.

DOSSIER N°11R : Appel du DOMTAC FC en date du 07 janvier 2021 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ayant refusé d'accorder une dérogation à M. DEYGAS Yann, celui-ci n'ayant pas le diplôme requis pour représenter l'équipe au niveau R2 Seniors Masculins.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 30 novembre 2020.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du DOMTAC FC.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.